



L'ALCOOL EN ENTREPRISE

PROTOCOLE DE GESTION D'UN ETAT ANORMAL

La démarche suivante est à suivre lorsque un salarié présente un comportement perturbé susceptible de porter atteinte à sa sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues et / ou du public accueilli.

ALERTER

ACTEURS : Collègue, sauveteur secouriste au travail, autorité hiérarchique directe

- 1) Identifier les signes attestant le comportement anormal à l'aide de la fiche constat
- 2) Appeler un Sauveteur Secouriste au travail ou l'infirmier
- 3) Prévenir le responsable hiérarchique direct du salarié

PRENDRE EN CHARGE

ACTEURS : Sauveteur secouriste au travail, autorité hiérarchique directe

Rester le plus objectif possible et éviter tout jugement.

Différents facteurs peuvent être à l'origine d'un comportement anormal:

malaise hypoglycémique, intoxication, prise de médicaments, causes neurologiques, alcool...

- 4) Eloigner le salarié vers un lieu où les risques sont limités (Infirmierie, salle de réunion, bureau, etc.)
- 5) Procéder éventuellement à l'alcootest dans les conditions prévues dans le règlement intérieur
- 6) Demander un avis médical au SAMU (15)

Face à un salarié violent : appeler la police/gendarmerie

- 7) Procéder à l'application des mesures prescrites par le professionnel de santé
- 8) Rédiger la fiche constat
- 9) Au besoin, dès la reprise de l'activité du salarié :
 - ↳ Prévoir un entretien avec l'autorité hiérarchique
 - ↳ Organiser une consultation avec le médecin du travail